

Face à la mondialisation faisons du tourisme une priorité pour la France

Le tourisme est un secteur clef de l'économie française (7,5% du PIB, soit plus que l'industrie, l'énergie ou l'automobile). Avec plus de 80 millions de touristes internationaux par an, il génère un chiffre d'affaires de 77 milliards d'euros et une consommation touristique intérieure de 140 milliards d'euros par an. Il emploie près de 2 millions de personnes directement et indirectement et présente encore un gisement sous-exploité d'emplois non délocalisables.

C'est pour toutes ces raisons que le prochain Président de la République doit faire du tourisme, secteur d'avenir au potentiel de développement considérable, **une véritable priorité nationale**.

Pour ce faire, il devra créer **un ministère ou une délégation interministérielle pour le tourisme** à part entière qui prenne véritablement en compte le poids de ce secteur dans l'économie.

Les moyens attribués à la promotion de la destination « France » sont bien insuffisants, comparativement à ceux qu'allouent nos voisins européens pour la promotion touristique de leurs territoires. **Il est donc indispensable que ces moyens soient revus sensiblement à la hausse, notamment pour permettre à Atout France, agence de développement touristique de la France, de pouvoir mettre en œuvre la stratégie nationale.**

Par ailleurs, les outils structurants que sont **les contrats de destination et les pôles d'excellence doivent être consolidés et pérennisés.**

Ce développement du secteur touristique doit être porté conjointement avec les collectivités locales. Or, **les régions sont légitimes pour fédérer les acteurs publics et privés autour de destinations lisibles, visibles et attractives.**

En effet, **elles investissent massivement dans ce secteur** (à hauteur de plus de 250 millions d'euros). Avec leurs bras armés que sont les organismes régionaux de tourisme, **elles constituent, dans un contexte de très forte concurrence internationale, le bon échelon pour rivaliser avec les grandes destinations européennes et mondiales.**

Enfin, en tant que détentrices de la compétence « développement économique », **elles se positionnent naturellement en tant que chefs de file du développement touristique des territoires.** En refusant de clarifier ce point, la loi NOTRe n'a fait qu'entériner une situation confuse et contre-productive entre les différents échelons territoriaux. Cette loi doit être amendée afin de **conforter l'échelon régional dans son rôle stratégique de coordination et de**

concertation. De même, **le schéma régional de développement touristique doit devenir un outil commun et prescriptif** à tous les partenaires territoriaux.

Le partenariat Etat/régions en faveur d'une politique nationale touristique forte doit être consolidé, notamment grâce à une **meilleure représentation de l'échelon régional dans les instances nationales**, mais aussi à une **coordination plus forte de l'Etat et des régions** autour, par exemple, d'un dispositif d'observation cohérent réunissant, selon un programme pluriannuel établi en commun, tous les acteurs concernés. **Ce partenariat devra également s'appuyer sur les intercommunalités**, appelées à jouer un rôle décisif pour le développement local touristique dans les années qui viennent.

L'économie touristique fait face à une révolution numérique dont les conséquences sont nombreuses : **changement profond des modes de consommation, uberisation des acteurs, usage prépondérant des outils numériques.** Afin d'accompagner cette révolution plutôt que de la subir, l'Etat doit, d'une part, **accentuer ses efforts sur la promotion « online »**, d'autre part, prendre des positions fortes dans le sens d'une **régulation des géants de la commercialisation en ligne.**

Ces engagements demandés à l'Etat supposent également un engagement fort de la part de l'échelon régional : c'est pourquoi **nous demandons à ce qu'une conférence réunissant Atout France et les organismes régionaux de tourisme puisse se tenir annuellement afin d'échanger sur une stratégie concertée d'observation, de promotion et de développement touristique de nos territoires, tant métropolitains qu'ultramarins.**

Accorder au tourisme la place qu'il mérite au sein des politiques nationales, **octroyer des moyens plus importants** à la promotion de la destination « France », **consolider le partenariat Etat/régions/intercommunalités, anticiper et accompagner les conséquences de la révolution numérique** pour le secteur : tels sont les axes forts qui doivent conduire l'action du futur Président de la République au lendemain de son élection pour permettre au tourisme d'être un levier essentiel du redressement économique de la France.

Marie-Reine FISCHER
Présidente de Destination Régions
1^{ère} vice-présidente de l'Agence d'Attractivité de l'Alsace



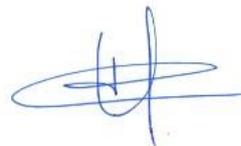
Nicolas DARAGON
Président d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme



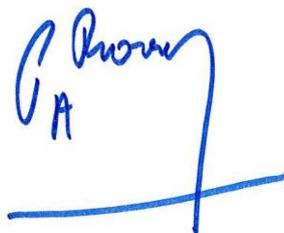
Loïc NIEPCERON
Président de Bourgogne-Franche-Comté
Tourisme



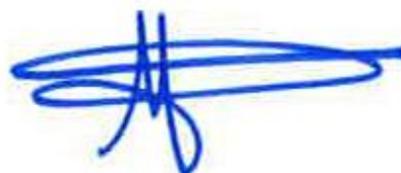
Anne GALLO
Présidente du CRT Bretagne



Pierre-Alain ROIRON
Président de la Commission Tourisme de Ré-
gions de France
Président du CRT Centre-Val-de-Loire



Christine NOIRET RICHET
Présidente du CRT Champagne-Ardenne



Marie-Antoinette MAUPERTUIS
Présidente de l'Agence du Tourisme de la
Corse



Frédéric LETURQUE
Président des CRT Nord-Pas-de-Calais et
Picardie



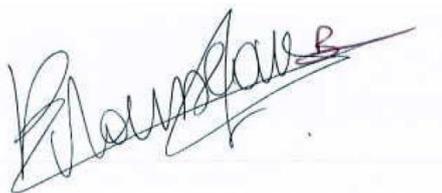
Frédéric VALLETOUX
Président du CRT Paris-Ile-de-France



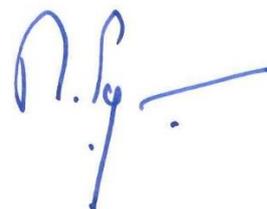
Henry LEMOINE
Président du CRT Lorraine



Karine MOUSSEAU
Présidente du Comité Martiniquais du Tou-
risme



Michel PEYRE
Représentant du CRT de Normandie



Régine MARCHAND
Présidente des CRT de la Nouvelle-Aquitaine



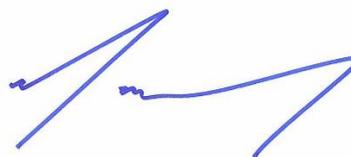
Virginie ROZIERE
Présidente des CRT Languedoc-Roussillon
et Midi-Pyrénées



Franck LOUVRIER
Président du CRT des Pays-de-la-Loire



Renaud MUSELIER
Président du CRT Provence-Alpes-Côte-
d'Azur



Stéphane FOUASSIN
Président de l'île de la Réunion Tourisme

